



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**

N°08 – D. 08.07.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

4.5. Tarifs UMS hTAG

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, TERRIER Laurent, FORESTIER Gérard, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, GIUNTA Chloé, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, BEAUFORT Cyprien, LABRIET Pierre, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à PERSICO Simon), RIFFARD Coline (donne procuration à TERRIER Laurent), CHALON Nathalie (donne procuration à BESSIERES Bernard), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à DAVAI Camille), AUSCHER Pascal (donne procuration à DESPREZ Frédéric), PUGEAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine), FEIGE Jean-Jacques (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), VERNAY Pascale (donne procuration à LAKHNECH Yassine), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à FORESTIER Gérard), MERLE Elsa (donne procuration à MERMILLOD Martial).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la délibération N° 17 – D. 18.12.2020 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes du 18 décembre 2020,

Vu le passage en commission permanente du 29 juin 2021,

Considérant que Le budget de la PHTA est principalement équilibré grâce à la facturation de ses services auprès de ses utilisateurs ;

Considérant que les tarifs des prestations doivent être mis à jour chaque année en lien avec l'augmentation des coûts supportés par la plateforme ;

Considérant la forte augmentation des coûts des EPI liés au contexte sanitaire ;

Considérant les tarifs suivants :

Grille tarifaire UMS hTAG

B Académique non UMS		2020	A compter de 2021	Augmentation	Evolution
Décontamination lignée souris *		1 850,00 €	1900.00 €	50.00 €	+2.7%

* redérivation jusqu'à 5 souris générées, tout génotype confondu

C Privé		2020	A compter de 2021	Augmentation	Evolution
Décontamination lignée souris *		2 250,00 €	2400.00	150.00 €	+6.67%

* redérivation jusqu'à 5 souris générées, tout génotype confondu

Les tarifs comprennent la stabulation des animaux, la maintenance des équipements et de l'environnement, le personnel ainsi que les contrôles sanitaires trimestriels.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les nouveaux tarifs prestation de service de la PHTA applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 comme présentés ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs prestation de service de la PHTA applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 comme présentés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le :
Transmis au Rectorat le :

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 08 juillet 2021

Pour le Président et par délégation

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

